

DÉMOCRATISATION OU SÉGRÉGATIONS ?

Pierre YVIN

L'Etat se préoccupe du sort des enfants présentant des difficultés d'adaptation à l'école. L'enseignement spécial, créé en 1909, se développe : classes de perfectionnement, Ecoles Nationales de Perfectionnement, et maintenant sections d'éducation spécialisée en CES. De nombreux établissements spécialisés s'ouvrent, en dehors d'ailleurs de l'Education Nationale, pour remédier aux troubles et déficits divers.

Il n'est pas question pour nous de nier tout le profit que retirent les enfants de cet enseignement spécialisé. Cependant, on peut s'inquiéter de la tendance actuelle à hypercatégoriser les enfants, on peut regretter le grignotage progressif de l'enseignement « normal », par l'enseignement « spécial » : classes de perfectionnement, mais aussi classes de transition, et maintenant, classes de réadaptation.

Nous pensons qu'il est temps de poser le problème de l'enseignement « spécial » et de mettre en place un système de prévention des troubles de toutes sortes. Certes, des classes spécialisées seront toujours indispensables pour certaines déficiences véritables, des établissements spécialisés seront toujours nécessaires, pour certains cas, notamment les cas sociaux. Mais si on veut mettre un terme à l'aggravation des retards scolaires, c'est aux causes premières qu'il faut s'en prendre et on ne peut se satisfaire de remèdes partiels.

Sans négliger l'importance du milieu socio-culturel et des relations familiales, nous pensons qu'un grand nombre d'échecs scolaires sont la conséquence d'un système éducatif dirigiste, et d'un système d'organisation scolaire désuet (structures et programmes).

Il nous paraît urgent de généraliser une pédagogie que l'on estime actuellement seulement valable pour les enfants en difficulté. Toute démocratisation de l'enseignement passe par la réalisation, à tous les niveaux, d'une pédagogie plus naturelle et plus humaine, par la reconsidération de programmes adaptés aux besoins et aux intérêts de l'enfant, par de réelles possibilités de travail (25 enfants par classe : maximum). Pourquoi s'obstiner par exemple, à faire de tous les cours préparatoires de France, des classes d'apprentissage de la lecture ?

Les statistiques ministérielles mettent en évidence la faillite d'un système scolaire. Cependant, la voie prise par les officiels ne semble pas être en mesure de remédier aux échecs scolaires. Une circulaire du 10 octobre 1968, visant à permettre l'accueil des enfants au cours préparatoire, risque de renforcer les causes d'échec et de multiplier les difficultés d'adap-

tation pour les jeunes enfants. C'est tout l'avenir de ces enfants qui risque d'être compromis par un passage prématuré à l'école primaire.

Une reconsidération totale de l'éducation permettra de réduire toutes les ségrégations actuelles, qui sont anti-humaines, anti-sociales, et peuvent constituer un facteur d'aliénation pour les enfants des classes « spéciales ». Il conviendrait de faire en sorte que le maximum de « débilés », de « caractériels », de dyslexiques, ou des dys... de tous genres, échappent aux « ghettos » actuels et retrouvent leur place dans un enseignement « normal » démocratisé.

Telle devrait être à notre avis, la préoccupation actuelle des éducateurs, des parents d'élèves, des administrateurs, de tous ceux qui se soucient d'une démocratisation réelle de l'enseignement.

P. YVIN

LES DOSSIERS PÉDAGOGIQUES

(Supplément à l'EDUCATEUR magazine)

Le n° 49 « *Discussion sur la formation scientifique* » est le compte rendu intégral de la Table Ronde qui s'est tenue au CRDP lors du XXV^e Congrès de l'École Moderne à Grenoble.

C'est un Dossier commun aux quatre options, il a été servi à tous les abonnés à l'EDUCATEUR, car nous avons pensé qu'il intéresserait tous nos lecteurs.

C'est le dernier « Dossier » de l'année scolaire 1968/1969.
